

Réunion 8 mars 2023

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres présents : MM. ALDAX, ATERO, BERNARD, BUCHETON, CHERASSE, MAY, NOGUES, PINGUET, PONSONNAILLE

Membres excusés : Mmes BEAURENAUD, OSBÉRY, MM. BEAUVOIS (pouvoir à C. NOGUES), BERFORINI (pouvoir à A. ALDAX), BONDOUX

Membre invité présent : M. LEMERCIER

Membres invités excusés : MM. ARCHAMBAULT, TREPKA

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe 1.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe 1.

3. ADOPTION PV

→ **Comité de Direction du 1^{er} février 2023** paru sur le site internet du District le 9 février 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

→ **Bureau du Comité de Direction du 27 février 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

4.1. Point au niveau FFF

L'ensemble du Football a pris acte de la décision de M. Noël LE GRAËT de quitter son poste de Président de la Fédération Française de Football lors du Comex du mardi 28 février dernier. Aussi c'est donc M. Philippe DIALLO, Président Délégué, qui assure l'intérim à la fonction présidentielle de la FFF jusqu'au 10 juin 2023, date de la prochaine Assemblée Fédérale.

À la veille de cette assemblée, le Comité Exécutif devra choisir un candidat pour la présidence jusqu'au terme du mandat actuel, soit jusqu'à la fin de l'année 2024.

Au-delà de Philippe DIALLO, qui pourrait vouloir prolonger son intérim après juin 2023, tous les membres du Comex pourront candidater.

4.2. Journée Nationale des Bénévoles

La Journée Nationale des Bénévoles se déroulera à l'occasion de la Finale de la Coupe de France, le week-end des 29/30 avril 2023.

Le programme sera le suivant :

✓ Samedi 29 avril 2023

- Départ du District
- Finale Coupe Gambardella
- Finale Coupe de France

✓ Dimanche 30 avril 2023

- Déjeuner à la Seine Musicale
- Spectacle
- Retour

Nous devrions compter 5 places pour notre District.

4.3. Suivi des subventions Conseil Départemental, FDVA, ANS

4.3.1. Dossier Conseil Départemental

A ce jour, 45 clubs ont rempli un dossier de demande de subvention du Conseil Départemental. La Présidente remercie Guy LAVALETTE qui est en charge d'examiner l'éligibilité des dossiers.

Elle déplore que de nombreux clubs ne l'aient pas effectué malgré toutes les aides proposées par la Commission d'Accompagnement aussi bien par téléphone qu'en présentiel.

4.3.2. FDVA (Fonds de Développement de l'Association Sportive)

Françoise VALLET informe le Comité de Direction de la demande de subvention au titre du FDVA par le DNF.

4.3.3. Campagne ANS (Agence Nationale du Sport)

Elle informe aussi du lancement de la campagne ANS pour laquelle un webinaire à destination des clubs a été organisé le 2 mars. Cette campagne ANS 2023, ex CNDS, a débuté le lundi 06 mars 2023. Il est à noter une baisse globale de l'enveloppe fédérale de 9%. A ce jour l'enveloppe régionale n'est pas connue.

Cette année, les clubs devront déposer leurs dossiers pour le 30 avril 2023, dernier délai. **Afin que le DNF puisse bien vérifier tous les dossiers (pour d'éventuels ajouts ou modifications), il est demandé aux clubs d'adresser leur dossier pour le 15 avril au DNF.**

Le report de crédit à l'année d'après est supprimé. Le porteur de projet devra le réaliser et établir le compte-rendu. A défaut, l'ANS réclamera le reversement de l'aide attribuée.

Les projets devront s'inscrire dans l'un des 6 axes du plan de développement fédéral « Performance 2024 » :

- La diversification des pratiques
- Le développement de la pratique féminine
- Le développement du football loisir
- La structuration de ses clubs
- Le développement du Programme Éducatif Fédéral
- La dynamisation de son arbitrage amateur

Calendrier de la campagne :

- Ouverture de la campagne 2023 : 6 mars (sous réserve de l'ouverture des outils en ligne de l'ANS)
- Date butoir de dépôt des dossiers sur le Compte Asso : 30 avril 2023 (15 avril souhaité)
- Date butoir d'envoi à la FFF de l'avis des Centres de Gestion : 15 mai 2023
- Mise en paiement des projets validés : juin/septembre 2023

Les caractéristiques habituelles sont maintenues :

- 1 seul dossier par club avec 3 actions maxi par dossier
- Montant 50% maxi du budget avec 1500€ mini demandé sauf en ZRR 1000€
- Les actions doivent démarrer au plus tard le 31/12/2023 et se terminer avant le 30/06/2024.

4.3.4. FAFA Emploi

Un webinaire a été organisé par la FFF pour rappeler les modalités de dépôt d'un dossier de demande d'aide FAFA emploi. Le Fonds d'Aide au Football Amateur, sur la thématique de l'Emploi, permet aux clubs amateurs de créer un poste autour de trois profils suivants :

- Responsable sportive/sportif
- Responsable administrative/administratif
- Responsable administrative/administratif et sportive/sportif

Cette saison, le dispositif voit ses modalités financières adaptées aux aides de l'Agence Nationale du Sport avec un accompagnement des clubs subventionnés sur trois saisons mais également un montant de l'aide adapté à la situation des clubs, permettant ainsi l'aide d'un maximum d'entre eux.

Les clubs intéressés sont invités à prendre connaissance du cahier des charges du dispositif et à se rapprocher du service Accompagnements Clubs de la Ligue pour être accompagné dans le montage du dossier. Ils peuvent faire leur demande via l'outil dédié, accessible depuis Footclubs à compter du 1^{er} mars 2023.

4.3.5. PortailClubs

La Présidente rappelle l'existence de PortailClubs qui est un outil conçu par la FFF permettant de naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (FootClubs, FAFA, etc...).

A partir des codes qui sont utilisés pour « FootClubs », il est possible de se rendre sur l'ensemble des applications et/ou logiciels de la FFF et ainsi de retrouver des informations et documents qui correspondent au profil de l'utilisateur.

Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Ce nouvel outil permet, outre la diffusion d'informations d'actualités, d'adresser des messages selon les fonctions des utilisateurs (ex : message à tous les trésoriers des clubs).

5. POINT FINANCIER

5.1. Au niveau du DNF.

En l'absence de la Trésorière, la Présidente établit un point sur la situation financière du District arrêtée au 28 février 2023 et indique que le résultat est déficitaire.

5.2. Au niveau des clubs.

Elle fait part des difficultés de clubs qui sont en retard de paiement.

Des échéanciers ont été proposés aux clubs qui se sont manifestés. Pour tous les autres, des courriers avec AR leur ont été adressés.

5.3. Convention Sport Comm.

Alain BUCHETON présente la nouvelle convention avec Sport Comm qui est validée par les membres du Comité de Direction.

6. FONCTIONNEMENT DU DISTRICT ET ACCOMPAGNEMENT CLUBS

6.1. Membres responsables pour interjeter l'appel au nom du CD

La Présidente indique que le Comité de Direction du District fera systématiquement appel en cas de contestation, par l'intéressé ou le club, d'une sanction disciplinaire ou réglementaire infligée en première instance. Le but est de permettre à l'organe d'appel de se saisir de l'ensemble du litige et d'aggraver, si besoin, les sanctions infligées en première instance (ce qui n'est pas possible si l'intéressé est le seul appelant).

Elle propose de confier cette tâche à l'ensemble des membres du Comité de Direction.

Les membres du CD valident cette proposition.

6.2. CR Commission Accompagnement des Clubs

Françoise VALLET fait un point sur l'aide apportée par cette commission. Elle remercie Le Président Hervé BEAUVOIS et toute son équipe pour leur disponibilité.

La Commission s'est déplacée pour rencontrer des clubs à Varzy, à St Révérien. Elle a également tenu 2 permanences au District.

Les aides ont essentiellement porté sur les demandes de subvention au niveau du Conseil Départemental (subvention de fonctionnement ou pour des manifestations sportives) et aussi sur le dossier FDVA.

Cela a été aussi l'occasion d'aider à la présentation de budgets, de PV d'AG...

Une nouvelle réunion est prévue à BRASSY début avril pour les clubs du secteur.

RAPPEL : La mission de cette commission est essentiellement d'aider les clubs au niveau administratif et non au niveau sportif.

Pour être au plus près des clubs, la Présidente propose de coopter 2 nouveaux membres :

- David LETORT Président de VARZY
- Jean-François DUCROT, Président de CORBIGNY

Ces membres pourront être des relais dans leur secteur.

Ces deux propositions sont actées à l'unanimité.

7. MANIFESTATIONS A VENIR ORGANISEES PAR LE DNF

7.1. Festival U13 le 1^{er} avril 2023

Alain BUCHETON annonce que la Finale Départementale du Festival U13 aura lieu le samedi 1^{er} avril 2023 sur les installations du club du SNID à DECIZE, les installations du club de COSNE/LOIRE n'étant pas disponibles. Il présente rapidement le déroulement de cette finale à laquelle il invite tous les membres du Comité de Direction.

7.2. Finales des Coupes les samedi 17 et dimanche 18 juin 2023

Alain BUCHETON présente, à l'aide d'un diaporama, le programme des Finales des Coupes Départementales. Il propose le site de VARENNES-VAUZELLES pour l'organisation des finales Seniors le samedi 17 juin 2023, proposition actée à l'unanimité, selon le planning ci-dessous :

Coupe de l'Amitié : Début 10h15 (pas de prolongation) si TAB fin à 12h30.

Coupe Féminines : Début 13h00 (pas de prolongation) si TAB fin à 15h00.

Coupe District/SportComm : Début 15h30 si prolongation et TAB fin à 18h15.

Coupe Conseil Départemental : Début 19h00 si prolongation et TAB fin à 22h30.

Pour les finales Jeunes programmées le dimanche 18 juin 2023, il propose le site de LA CHARITE/LOIRE, proposition validée à l'unanimité, selon le planning ci-dessous :

Coupe Consolante U15 : Début 09h45 si TAB fin à 11h50.

Coupe Consolante U18 : Début 12h30 si TAB fin à 14h45.

Coupe Principale U15 : Début 14h45 si TAB fin à 16h50.

Coupe Principale U18 : Début 16h50 si TAB fin à 19h05

Les clubs de VAUZELLES et LA CHARITE seront contactés rapidement afin de savoir s'ils ont la possibilité d'organiser ces finales.

Alain BUCHETON propose également de réactiver la Commission des Coupes de La Nièvre incluant les Commissions Sportive Seniors et Sportive Jeunes. Leurs travaux devraient porter uniquement sur l'architecture des différentes coupes (sauf Festival U13, cadre Fédéral) et la rédaction du cahier des charges encadrant l'organisation des finales dans leur intégralité. Cette proposition est actée à l'unanimité.

7.3. Soirée des Champions le vendredi 16 juin 2023

La Présidente rappelle la date retenue par le Bureau à savoir le vendredi 16 juin 2023 pour cette belle manifestation qui récompense les clubs sur différentes actions (champion départemental par catégorie, médailles, PEF, Challenge de l'Éthique Sportive...).

Elle propose d'organiser cette belle manifestation, comme la saison passée, à la salle « La Vignonette », Le Grand Lugues à BEAUMONT SARDOLLES, proposition approuvée à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

➔ **Françoise VALLET** dresse un bilan du nombre de licences délivrées à la date du 7 mars 2023 soit 6008 licences. En mars 2022, le nombre était de 6 138...

➔ **Dominique ATÉRO** annonce qu'il participera à la visioconférence organisée par la Ligue relative au Statut de l'Arbitrage le jeudi 16 mars 2023.

↳ **Alain ALDAX** indique qu'il a rencontré un expert mandaté par la compagnie d'assurances dans le cadre du projet de remplacement de la climatisation installée dans la grande salle.

↳ **Michel PINGUET** déclare que tous les matchs seniors en retard sont reprogrammés, certains pendant le week-end de Pâques, que le Critérium Féminin suit son cours et que la Commission des Compétitions Seniors a décidé d'appliquer le règlement concernant les 3 clubs participant à la Coupe du Conseil Départemental et encore en lice en Coupe Bourgogne-Franche-Comté, matchs programmés le 12 mars 2023.

↳ **Christophe NOGUES** établit un rapide compte-rendu de son entretien avec le Service des Sports de la Ville de Nevers afin de faire le point sur les terrains de sport. Une réunion sera organisée prochainement avec les clubs neversois à laquelle le District sera convié.

Il nous fait part également que ce jour est celui des droits des femmes.

↳ **Alain BUCHETON** salue la belle initiative du club de MARZY suite à des incidents survenus lors d'une rencontre U13.

↳ **Laurent BERNARD** annonce que le Rassemblement Départemental 2023 des Sections Sportives et Classes à Horaires Aménagés option Football aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à DECIZE. Un courrier a été adressé aux établissements scolaires afin de savoir si la date retenue ne perturberait pas trop leur fonctionnement interne.

↳ **Sébastien LEMERCIER :**

- Etablit un rapide point sur les actions techniques passées et à venir ainsi que sur les formations de cadres.
- Annonce que le nouveau parcours de formation des éducateurs sera présenté aux clubs par Cédric BEJUY le 11 avril prochain au siège du District.
- Fait un point également sur le déroulement de l'opération « Tek Foot Cup » mise en place sur la catégorie U11, les cycles foot organisés dans les écoles, le stage U12 NYCO et les Interdistricts fixés le jeudi de l'Ascension dans l'Allier avec une nouveauté, cette année, la participation du District de l'Indre en remplacement du District du Cher ne souhaitant plus y participer.
- Annonce le projet d'ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés à VARENNES-VAUZELLES.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'apparaissant, la séance est levée à 20h30.

La Présidente : Françoise VALLET



Le Secrétaire de séance : Alain ALDAX



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.